

Conseil Municipal du 05 juin 2026 - 18 heures 30

Présents

NICOLINO Nathalie, Maire	x	FULCONIS Elodie	x
GONDRAN Alain, 1er Adjoint	x	BOREL Mickaël	x
CALVO Adeline, 2ème Adjoint	x	GRATIA Elise	x
JULIEN Johan, 3ème Adjoint	x	LECOMTE Carmen	x
CHAUMETON Corinne	x	UGO Marcelli	x
ESCANEZ Miguel	x		

Désignation du secrétaire de séance : Ugo Marcelli

Approbation du compte-rendu du dernier conseil municipal : à l'unanimité

Comme indiqué précédemment, ce conseil est convoqué par l'Etat qui, dans le cadre des élections des sénateurs du 27 septembre 2026, demande à procéder sur notre commune à la désignation du délégué titulaire et des 3 délégués suppléants au scrutin majoritaire.

Les candidatures doivent être déposées auprès du Maire et peuvent être reçues jusqu'à l'ouverture de la séance le jour du vote. Les candidats peuvent se présenter soit isolément soit en groupe.

LECTURE DU PV COMME FIL CONDUCTEUR

REMPLISSAGE DES PV PAR LES MEMBRES DU BUREAU DE VOTE AVEC LEUR SIGNATURE

- Maire
- Secrétaire (Mr Marcelli)
- Les 2 conseillers les plus âgés
- Les 2 conseillers les plus jeunes

Après avoir clôturé ces élections, 2 délibérations seront également vues car urgentes.

Changement Poteau bois pour lumière rue du Cabaret à l'unanimité

Entendu l'exposé de Madame le Maire au sujet de la nécessité de changer un poteau en bois qui tient un candélabre rue du Cabaret,

Vu le devis proposé et retenu de l'entreprise URBELEC qui s'occupe de l'entretien et la réparation de notre réseau lumineux sur la commune,

Le conseil municipal de la commune de Montfort, après en avoir délibéré :

Accepte le devis de l'entreprise URBELEC pour un montant de 2.155€HT (Deux mille cent cinquante-cinq euros HT) qui sera payé au principal au chapitre 21 et autorise Madame le Maire à signer tous les documents afférents.

Changement Borne Incendie Hameau de la Garde à l'unanimité

Entendu l'exposé de Madame le Maire au sujet de la nécessité d'avoir des bornes incendie en état de marche,

Entendu qu'une borne est défectueuse, qu'après manipulation et vérification, elle peut être réparée, cette délibération annule et remplace celle du 28 mai 2026 qui présentait un changement total,

Vu le devis proposé et retenu de l'entreprise PRO BORNE INCENDIE,

Le conseil municipal de la commune de Montfort, après en avoir délibéré :

Accepte le devis de l'entreprise PRO BORNE INCENDIE pour un montant de 1.090€HT (mille quatre-vingt-dix euros HT) qui sera payé au budget eau et assainissement au chapitre 21 et autorise Madame le Maire à signer tous les documents afférents.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance du conseil municipal est levée à 18h44